TRANSITION VIE-CARRIÈRE

En quoi consiste cette initiative?

La planification de la transition vers le monde postscolaire ne se limite pas à accompagner une personne apprenante à faire un choix de carrière. La clé d'une transition réussie est de lui permettre de développer des compétences, de découvrir des passions et d'explorer divers intérêts qui la guideront tout au long de sa vie. Cela dit, pour faire en sorte que chaque personne apprenante puisse développer les compétences requises pour réaliser son projet de vie et de carrière, nous devons fournir des soutiens additionnels à certaines d'entre-elles afin de les aider à vivre une transition harmonieuse.

Cette initiative propose donc d'imaginer à nouveau le processus de planification de la transition du système scolaire vers la vie postscolaire afin que chaque personne apprenante participe et soit activement engagée dans la réalisation de son projet de vie et de carrière tout en recevant l'appui et le soutien nécessaire pour y arriver.

Cette initiative s'inscrit au cœur de l'objectif 1 du Plan éducatif de 10 ans du MEDPE, ainsi que dans les plans d'amélioration des districts scolaires. Le modèle de planification de la transition et l'outil d'accompagnement développés par le MEDPE ont contribué à faire en sorte que chaque district scolaire reçoive des fonds servant à embaucher une personne accompagnatrice à la transition afin de renforcer les capacités du personnel scolaire en lien avec ce processus complexe.

Quel est le rôle de la personne accompagnatrice à la transition de votre district scolaire?

Le rôle de la personne accompagnatrice à la transition est de collaborer avec les divers membres du personnel scolaire qui soutiennent nos personnes apprenantes dans l'élaboration de leur projet de vie et de carrière et surtout celles nécessitant un soutien additionnel.

Cette personne-ressource ne fournit pas directement de services aux personnes apprenantes, mais travaille plutôt avec le personnel de l'école pour renforcer leurs capacités en matière de planification de la transition vers la vie postscolaire. Elle est en mesure d'appuyer les personnes enseignantes, enseignante-ressources, conseillères en orientation, collaboratrices vie-carrière, les directions et les autres membres de l'équipe stratégique de l'école afin de proposer des soutiens dont certaines personnes apprenantes auront besoin dans le cadre de la planification de leur transition. Elle a également l'occasion d'optimiser la collaboration entre divers collègues de votre district scolaire, de la communauté entourant les écoles, y compris les organismes communautaires et les employeurs, et de participer à une communauté apprenante provinciale.

TRANSITION VIE-CARRIÈRE

Bref, elle se doit d'accompagner et d'appuyer le personnel des écoles secondaires pour alimenter les ressources, la collaboration et les compétences dans le cadre de la planification de la transition afin que chaque personne apprenants reçoive le soutien dont elle a besoin pour planifier cette étape importante de sa vie.

Les services de la personne accompagnatrice de la transition seront fournis pendant 12 mois et sont financés par le MEDPE.

En quoi consiste le processus d'intégration offert aux écoles?

Le nombre d'écoles accompagnées varie selon divers facteurs, notamment :

- les écoles déjà accompagnées nécessitant encore un soutien ciblé;
- la préparation et l'ouverture de l'école;
- la compréhension de l'initiative de la part de l'école et son niveau d'engagement à y participer;
- la taille de l'école;
- les besoins spécifiques de l'école (par exemple : zones rurales vs urbaines et accès aux services communautaire).

Phase 1	Phase 2	Phase 3
La personne accompagnatrice à la transition : • rencontre les directions des écoles concernées; • rencontre les membres clés du personnel des écoles concernées; • discute et réfléchit avec le personnel pour déterminer les objectifs et aide à l'élaboration d'un plan.	La personne accompagnatrice à la transition : • actualise les objectifs de l'école et appuie la mise en œuvre; • évalue les progrès réalisés et fournit des données continues selon les objectifs; • offre des séances de formation à l'ensemble du personnel concerné.	La personne accompagnatrice à la transition : • célèbre les succès avec l'école; • enquête auprès du personnel pour mesurer les progrès et déterminer les prochaines étapes; • propose un plan d'action pour l'année scolaire suivante.

TRANSITION VIE-CARRIÈRE

Quel est l'engagement à long terme dans le cadre de cette initiative?

Cette initiative est une stratégie provinciale en matière de planification de la transition des parcours postscolaires des personnes apprenantes nécessitant un soutien additionnel pour réaliser leur projet de vie et de carrière. Le modèle et l'outil utilisés font partie d'une nouvelle approche de planification de la transition des parcours à laquelle chaque personne apprenante participe de façon active et engagée à la planification de la transition vers sa vie postscolaire. Au fil du temps, ce modèle sera déployé de la 6e à la 12e année, mais pour le moment, sa mise en œuvre initiale est surtout réalisée au secondaire.

À quoi ressemblera cette initiative d'ici trois ans, soit en juin 2027?

- Le plus grand nombre possible d'écoles secondaires bénéficieront de l'appui de la personne accompagnatrice à la transition.
- La personne accompagnatrice à la transition continuera de soutenir les écoles secondaires dans le cadre de cette initiative et de travailler à sa mise en place dans les écoles des districts scolaires accueillant des élèves de la 6e à la 8e année.

Lien pour de plus amples informations à ce sujet : Transition Vie-Carrière